



Déclaration liminaire CSAL du 2 février 2023

Ce Comité Social d'Administration Local s'ouvre dans un contexte de crises inédites :

- crise sanitaire avec un système de santé qui est à terre du fait des politiques régressives menées depuis plus de 20 ans ;
- crise énergétique avec une explosion des prix et une perte d'autonomie énergétique suite à la privatisation de EDF et GDF ;
- crise économique avec les salaires qui stagnent et l'inflation qui galope ;
- crise démocratique avec un gouvernement qui a utilisé pas moins de 10 fois l'article 49.3.

Et comme si cela ne suffisait pas, en présentant sa réforme reposant sur le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation, le gouvernement a provoqué une crise sociale d'ampleur. Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue ainsi que les mères de famille. Elle va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes.

Le système de retraite par répartition n'est pas en danger, rien ne justifie cette réforme. Attachées à un meilleur partage des richesses, les organisations syndicales FO, CGT, CFDT, FSU, UNSA, CFE/CGC, CFTC et Solidaires n'ont eu de cesse pendant la pseudo-concertation avec le Gouvernement de proposer d'autres solutions de financement, à commencer par l'amélioration de l'emploi des seniors. Jamais le gouvernement, arc-bouté sur son projet, n'en a tenu compte sérieusement. Le gouvernement a donc choisi la voie du conflit par la grève et les manifestations.

En 2021, le système de retraite a dégagé un excédent de 900 millions d'euros, portant le total du surplus à 3,2 milliards ! Même le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) prévoit qu'en 2030 le système de retraite sera toujours à l'équilibre.

Il a été établi qu'en 2022 les exonérations de cotisations sociales alimentant la Sécurité Sociale (donc les caisses de retraite) et qui ne sont pas reversées par le patronat en France ont atteint 65,6 milliards en 2022 !

Ces 65,6 milliards sont à mettre en rapport avec les 80,1 milliards d'euros versés aux actionnaires par les 40 entreprises les plus riches de France en 2022 ! On alimente les actionnaires avec le pillage de la Sécurité Sociale et on exige de nous faire payer la note en travaillant 2 années supplémentaires !

Mardi 31 janvier, partout en France, plus de 2,5 millions de personnes se sont mobilisées dans les manifestations.

Dans le Vaucluse, les agents de la DDFiP ne sont pas en reste. Elles et ils étaient nombreux en grève et dans la rue.

Les 30 % de collègues grévistes se sont mobilisés aussi contre l'ensemble des réformes en cours (réformes fonction publique, dégradation des missions et de leur exercice à la DGFIP,...). Le recul de l'âge de départ à la retraite, qui s'ajoute à une dégradation continue de nos conditions de travail, est insoutenable pour une majorité de collègues.

C'est dans ce contexte de crise sociale que vous nous présentez l'organisation du travail durant les travaux de la cité administrative.

Il aura fallu déployer une énergie phénoménale pour, enfin, obtenir la possibilité d'évoquer dans une instance institutionnelle un projet qui concerne le tiers des agents de la DDFIP !

Et encore ; vous souhaitez limiter le débat à l'organisation des services pendant les travaux. Nous n'aurons donc eu à aucun moment des échanges sur le projet lui-même, ni pour ces conséquences sur les structures concernées, ni sur les aspects de sécurité, d'hygiène et de conditions de travail. La manière dont vous mettez tous les agents concernés devant le fait accompli sans aucune possibilité de faire entendre leur voix est proprement scandaleuse.

Illustration de ce mépris à l'égard des collègues, vous nous communiquez le 31 janvier les plans actualisés de la cité, incluant le SGC d'Avignon alors qu'ils ont été élaborés en juillet dernier et que nous en avons à plusieurs reprises fait la demande.

Pour la CGT il n'est pas question de restreindre ce CSAL à la question de « l'organisation du travail durant la rénovation de la cité ».

Sur ce dernier sujet, vous avez choisi de vous exonérer de la mise en place de zone tampon pendant les travaux et de plan de prévention des risques en zone occupée.

Il s'agit de travaux structurant et lourds, qui vont durer, avec les retards inhérents à un chantier d'une telle ampleur, pas loin d'une année.

Il n'est pas question que votre choix de travaux en zone occupée, pour une période aussi longue, dégrade un tant soit peu les conditions de travail des collègues. Il n'est pas envisageable qu'ils subissent nuisances sonores, poussières, difficultés de déplacement et absence de salles de réunion ou de convivialité.

La CGT exige que le CSAL mette en place une commission de sécurité, avec la participation des représentants des pompiers, pour évaluer in situ le respect des règles élémentaires de sécurité.

La CGT dénonce l'utilisation du télétravail et du travail à distance comme une variable d'ajustement en période de travail en zone occupée-zone de repli (travaux).

Nous vous rappelons que le télétravail est un choix de l'agent et non de l'administration. Le travail à distance contraint, proposé par l'administration pendant les travaux doit être éligible au remboursement des frais de déplacement et de repas.

Sur plusieurs questions, restauration collective, parking,..., qui correspondent à des préoccupations fortes des agents, le document fourni n'apporte aucune réponse. La CGT exige des réponses concrètes dans le cadre de ce CSAL.

La CGT rappelle son opposition à ce projet de rénovation de la cité administrative qui n'a pour seul but de rationaliser les mètres carrés budgétaires par agent sous couvert d'une pseudo rénovation énergétique.